



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19\_HQU-296

Déposé le : 03.12.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 112 LGC** Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

### Titre de la question orale

Les enseignants ont-ils le droit de faire de la politique en classe ?

### Question posée

Lors de l'élection complémentaire à la Municipalité de Rolle, un enseignant aurait demandé aux élèves d'encourager leurs parents à voter pour l'un des candidats en liste. En cas de victoire dudit candidat, l'enseignant leur avait promis des carambars en récompense.

Que pense le Conseil d'Etat de ce dérapage ? Quelles consignes de réserve s'appliquent aux enseignants avant les échéances électorales afin de maintenir l'école à l'écart de tout ingérence politique ?

Nom et prénom de l'auteur :

Josephine Byrne Garelli

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :